



AR Prefecture

006-210601316-20230407-D2023_18-DE
Reçu le 14/04/2023

Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à 17h00

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 31/03/2023

Nombre de conseillers : 06
Présents : 04
Votants : 06

Présents : BONNARD Florence, JUBEAUX Sébastien, Pou Jean-Pierre

Excusés : FERRARO Noël a donné procuration à JUBEAUX Sébastien
CONSTANT Ivan a donné procuration à BONNARD Florence

Secrétaire de séance : BONNARD Florence

Délibération D2023-18

Objet : Dotation Cantonale d'Aménagement 2021 - Modifications

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération du 13 janvier 2023 approuvant le programme de DCA 2021 pour un montant 37 538.29 € et la délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCAA.

Il expose qu'il convient de modifier les affectations prévues et propose :

- Rénovation de la salle polyvalente : 14 917.00 € H.T.
- Rénovation de la mairie : 19 268.00 € H.T.
- Rénovation de la salle de bain de l'appartement communal situé 3 place de la mairie : 5 744.00 € H.T.

Montant total HT pour la DCA 2021 : 39 929.00 €

Montant de la part communale : 9 929.00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** les modifications de Dotation Cantonale d'Aménagement (DCA) 2021 tel que décrit ci-dessus pour un montant de 39 929.00 € HT.
- **de maintenir** la délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCAA
- **d'autoriser la CCAA à solliciter** du Département des Alpes-Maritimes une subvention de 30 000 € au titre de la DCA 2021
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents nécessaires afin de mener à bien ce projet
- **d'entériner** les dispositions budgétaires nécessaires à la réalisation de ce projet, lesquelles sont inscrites au budget primitif 2023

VOTES :

Pour : 06

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE
Le Maire

